

Question écrite N° 3609

Pensum horaire au secondaire 2 : rumeurs ou réflexion ?

Christophe Schaffter (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement n'a pas connaissance de rumeurs à propos du pensum horaire des enseignants au secondaire II, nonobstant les travaux parlementaires actuels.

Il répond ainsi aux questions posées :

1. Le pensum des enseignants du secondaire II va-t-il passer à 24 périodes hebdomadaires ? Et si oui quand ?

Un pensum complet, au niveau du secondaire II jurassien, prévoit 23 périodes d'enseignement dans le domaine de la formation générale et 26 périodes dans les écoles professionnelles.

A ce jour, aucune décision n'a été prise concernant le pensum des enseignants du secondaire II. Le Gouvernement rappelle que pour une question d'égalité de traitement, le pensum d'une partie des enseignants ne peut être augmenté sans justes motifs.

2. Certains enseignants de branches spéciales pourraient-ils voir leur pensum horaire hebdomadaire complet être adapté à la hausse comme dans le canton de Fribourg ?

Le Gouvernement a évidemment suivi la situation fribourgeoise et ne manquera pas d'observer la position du Tribunal fédéral quant au cas qu'il devra traiter pour le canton de Fribourg. Toutefois, à ce jour, il peut indiquer qu'aucune décision n'est prise quant à un pensum horaire adapté à la hausse pour certaines disciplines.

3. En adaptant le pensum des enseignants à 24 périodes au lieu de 23, voire à 26 au lieu de 23 pour les branches dites spéciales, quelle économie sur la masse salariale actuelle des enseignants est-elle réalisable ?

Les branches « spéciales » évoquées dans cette question font le lien avec la situation fribourgeoise. Dans les faits, il s'agit de l'éducation physique, des arts visuels et de la musique.

Le Gouvernement estime que cette question nécessite une réflexion globale et que seule une analyse financière sur une augmentation des pensums de 23 à 24 périodes pour une partie des enseignants n'est pas suffisante. En effet, plusieurs variantes peuvent être étudiées, en tenant notamment compte de l'objectif général de l'harmonisation des pensums au secondaire II.

4. Une réflexion sur le pensum horaire dans le secondaire II est-elle envisagée en lieu et place des rumeurs ?

Le conséquent dossier lié à l'harmonisation des pensums au secondaire II, soit le nombre de leçons dispensées par semaine, respectivement 23 ou 26 périodes, a déjà fait l'objet de réflexions par le passé. Il sera toutefois repris dès l'entrée en fonction de la nouvelle direction du Service de la formation postobligatoire, par le groupe de travail, en vue d'une mise en œuvre en août 2025 ou, au plus tard, à la rentrée 2026.

Delémont, le 14 mai 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, likely 'J.B. Maître'.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître